Il assurait qu'on pouvait surtout l'assister en faisant dire des messes, et qu'il lui aurait fallo pen de chose pour être délivre depuis longtemps. Le lieu où il se tenait n'était point le purgatoire, car dans le purgatoire on n'est pus tourmenté par les démons. Je vis cet homme entouré de chiens que aboyaient après lui et le dechiraient, parce qu'il avait fait souffiir à d'autres ce supplice. Il était souvent enchaîné dans diverses positions, attache notamment comme sur un billot, et il etait arrose de sang bouillant qui courait à travers ses veines Il me dit que l'espoir de la delivrance était pour lui un grand soulagement. Quand il m'eut parlé. it disparut tout à coup, et sembla s'enfoncer dans la montagne. La place où je l'avais vu étair comme couverte d'un gazon cultainme."

Un saint personnage, ravi en extase, vit sm gent, de diamants, de perles et de toute sorte de pierres précieuses : et en même temps une voix criait : "Ce tresor est à la disposition de tout le monde : que ceux qui en desirent en prennent à teur volonte!" C'etait l'image de l'immense trésor des Indulgences, ouvert chaque jour et à toute heure aux enfan's de l'Église. Quel autre bienfait du Seigneur! Qui, dit Bourdaloue, "nous avons dans notre religion des articles de créance bien surprenants : mais j'ose dire que, entre les autres, la foi d'une indulgence plénière n'est pas-ce qui doit le moins nous étonner. Elle nous découvre des effets de la misericorde si extraordinaires, que, sans la révelation divine et sans l'au-torite de l'eglise, nous ne pourrions soumettre de sa gloire et de sa justice, comme le Digu des the sa gione et de sa justice, comme le Dieb des chrétiens, s'engage à en remettre toutes les pré-tentions, à en céder tous les intérêts, et cela par la voie la plus courte et la plus aisée, la plus gra-tuite, qui est la concession de l'indulgence?" Et quand môme nous n'obtiendrions pas une indulgence plénière, capable de délivrer tout

d'un coup une âme, que d'indulgences partielles nous sont offertes, dans des conditions d'une facilité extrême! Ce sera une petite prière, une ceuvre très simple de miséricorde, comme d'accompagner le Saint-Sacrement qu'on porte à un malade, ou de faire un peu de catechisme aux ignorants : et au moyen de ces pieuses pratiques. nous delivrerons une âme des peines représentes par le nombre de jours ou d'anners qu'elle en ici-bas consacres à la pénitence. Quelle bonte de ta part de Dige! Quand donc, étant en état de grace, je gagne pour un defunt cinquante jours, cent jours d'indulgence, je me dis Cette pauvre ame va voir alleger son fardeau de la valeur d'expiation de cinquante ou de cent jours voués sur la terre à la penitence canonique, c'est-à-dire celle que l'Eglise imposait autrefois, au temps de sa discipline la plus rigoureuse. Avec un peu de zele, il n'est pas un lidéie qui ne puisse obtenir de la sorte des dix et quinze années par jour, puisque la seule recitation des trois actes des vertus theologales, par exemple, est recompensée de sept ans et sept carêmes d'indulgence. C'est pourquoi il y a bien de la cruauté a ne pas procurer ce secours aux morts.

Nous n'avons point à expliquer ici la doctrine des indulgences, qui repose sur le pouvoir communiqué par Notre-Seigneur à ses Apotres : Tout ce que vous délierez sur la terre sera delle dans le ciel. Le tresor s'en forme des merites surabondants de Notre Seigneur et des saints. C'est un point de catéchisme qui n'est etranger à aucun chrétien. L'application des indulgences ne se fait jamais, d'ailleurs, qu'au moyen d'une œuvre sainte, telle que la prière, un pelerinage, une au-mône, qui dejà possède son mérite propre. Ah' si nons pensions davantage à soulager de cette manière nos bien-aimes défunts!

†Ste Madeleine de Pazzi avait avec une gran le charite assiste à ses derniers moments une sœur de son ordre, morte en odeur de sainteté. Les religieuses non seulement s'étaient empressées de réciter pour elle les offices ordinaires, mais elles lui avaient applique toutes les indulgences qu'elles pouvaient gagner dans la journee. Le corps était encore exposé dans l'église, et Made-leine, de la grille où elle se tenait, la regardait avec des sentiments de tendresse et de devotion en priant pour le repos de son âme. Tout à coupelle la vit, resplendissante de lumière, sortir de cette froide depositile et selever au ciel pour y recevoir la couronne de la glorre eternelle, fa suinte ne put s'empecher de crier : 'Adieu, sœur, adieu, ame bienheureuse qui entrez dans le ciel adeu, ame piennementos qui entrez dans la tombe! avant que votre corps soit depose dans la tombe! O bonheur, ò gloire! Ah! souven-z-vous de ceux que vous laissez sur la terre! —A ces paroles que vous laissez sur la terre! Jéses lui apparut pour la consoler, et lui dit que cette ame avait été si promptement delivree du purgatoire par la vertu des santes in lulgences.— Depuis lors, la dévotion aux indulgences devint delle dans le monastère, qu'on se serait fait un scrupule d'en négliger une seule. Pourquoi une étincelle de cette ferveur ne s'al-

lumerait-elle pas aussi en nos cœurs? Pensons à

tout ce qui nous est donné d'obtenir par ce moyen, et nous n'y manquerons plus. Elévation.—Grand Diec, qui voyez mon sin-cère et ardent désir de tirer des flammes du pur-gatoire les âmes de mes frères et de leur ouvrir les portes du ciel, parce que je sais qu'en cela même je réjouis votre Cœur adorable et me fais le coopérateur de son amour envers nous, en même temps que par la charité j'expie mes propres péchés: je vous offre pour ces âmes affligées, et en particulier pour celles qui ont plus de droits à mes suffrages, non seulement toutes les prières et les bonnes œuvres que je ferai aujourd'hui, ou que d'autres feront pour moi, mais encore celles que je ferai toute ma vie, et que d'autres, quels qu'ils soient, feront pour moi, durant ma vie et après ma mort. Je vous cède entièrement le droit que j'y puis avoir, autant que vous le voulez, que vous l'agréez et que cela peut contribuer à votre plus grande gloire. J'assisterai dans ce but au saint sacrifice, dans ce but je m'efforcerai de ga-gner des indulgences.

Trois Diplomes d'Honneur!

On nors écuir d'Anneus que le Jury de l'Exposition universelle vient de décerner aux imprimeurs de la société de Saint-Augustin (Desclée, De Brouwer & Cie., Bruges & Lille) et de la Société de Saint-Jean l'Evangéliste (Desclée, Lefebyre & Cie., Tournai, trois diplômes d'honneur.

Nous saisissons l'occasion pour offrir nos plus sincères félicitations à ces deux célèbres maisons pour le triple honneur dont elles viennent d'ôtre l'objet. Et hâtons-nous de dire que l'honneur était

Ces modernes émules des Elzévir et des Plantin font l'honneur de l'imprimerie du XIXe siècle, Leurs éditions, remarquables entre toutes, portent un cachet de distinction et d'art qui les font classer

Le public canadien a pu déjà le remarquer, car notre fonds de librairie est amplement fourni des une grande place une table converte d'or, d'ar-gent, de diamants, de perles et de toute sorte de Honneur donc aux nourcaux diplônés!

Les trois ouvrages ci-dessous, bijoux typographiques, sortent de ces deux célèbres maisons :

a: VIE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, S. J.

Apètre des Indes et du Japon

D'après le R. P. D. BOUHOURS, de la même Cie.

Nouvelle édition, revue, augmentée d'appendices, de la Neuvaine de la Grâce, ornée d'une carte de tous les voyages du saint, t'tres en marge dans un encadrement à filets rouges.

20 Histoire de saint Charles Borromée

Cardinal, Archeveque de Milan.

D'après sa correspondance et des documents inédits, par l'abbé Clis. SYLVAIN, chanoine honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes.

3 beaux volumes in 8 de 500 pages chacun.......Prix franco \$3.00

30 FASCICULUS MANUALIS E BREVIARIO ROMANO

Complectons Psalmos aliaque ad Horas diurnas in Festis, necnon commune Sanctorum. Accedunt Officia votiva per annum pro singulis hebdomadæ Periis, auctiones item et Emendationes quarum-dam Lectionum Historicarum a S. B. C. perfectæ, ac nonnulla Sanctorum Officia recentiora quæ in Breviariis passim desiderantur.

1 volume in-12 de 323 pages. Rubrique rouge, reliure toile, tranche rouge..... \$1.50

Flore Mystique de saint Francois de Sales

LA VIE CHRÉTIENNE SOUS L'EMBLÈME DES PLANTES

Devise: Flores fructusque perennes.

" Mon cher missionnaire,

e Parmi les inimitables comparaisons qui émaillent si délicieusement les écrits de notre Saint François de Sales, les plus délicates, les plus gracieuses et les plus frappantes sont, sans contredit, écelles qu'il emprunte à la neture. C'est donc une œuvre éminemment littéraire en même temps que vous faites en les groupant et en les coordonnant dans cette Flore mystique.

« L'approuve et je bénis de tout mon cœur cette publication. Daigne notre aimable Saint accorder de tous vos lecteurs comme à vous-mème, mon cher missionnaire, la grâce de réaliser la devise de votre livre en faisant paraître dans une vie toute salésienne les fleurs et les fruits sans cesse de renouveles d'une solide niété."

^e renouveles d'une solide piété.

Annecy, le 25 septembre 1873

† C. MARIE Evique d'Annecy

PRECES QUOTIDIANÆ

(HEBRAICE ET LATINE)

Allusum SS. Theologiæ et Linguæ sanctæ hebracæ. Studiosorum in Universitatibus catholicis et Seminariis episcopalibus. Collectæ et in hebræum versæ

a D. SCHILLING

INDEX LIBRORUM PROHIBITORUM

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS XIII PONT. MAX. JUSSU EDITUS.

Editio novissima in qua libri omnes ab Apostolica Sede usque ad annum 1882 proscripti suis locis recensentur.

Un volume grand in-8 de LI-160 pages. Prix franco \$1.50

Les ouvrages contenus dans l'Index sont de trois sortes : 1° les écrits des hérétiques, renfermant des hérésies ou traitant de la religion exprofesso; ils sont défendus sous peine d'excommunication; 2º coux des catholiques contre la foi ou les bonnes mœurs, et, 3°, coux des auteurs anonymes contenant une mauvaise doctrine, sont prohibés sous peine de péché mortel. Ces règles obligent aussi bien de droit naturel que de droit positif; la dispense est réservée au pape, aux congrégations de l'inqui-sition ou de l'index. L'édition que nous annonçons comprend, comme préliminaires, les dix règles formulées par le concile de Trente, avec les observations de Clément VIII et d'Alexandre VII, les instructions aux examinateurs de Clément VII et de Benoit XIV, enfin les décrets sur les livres défendus, quoique non mentionnés dans l'Index. Son catalogue est rédigé par ordre alphabétique d'auteurs.

(Bibliographie catholique.)

LA VACCINATION.

La variole ne compte guère que douz : siècles d'existence. Inconnue des Grecs et des Romains, elle nous vient d'Arabic. Apportée en Espagne par les Maures, elle ne tarda pas à envalur les Gaules et l'Italie. La première mention en est faite en 570. Grégoire de Tours est le second écrivain qui en parle; il donne une description de l'épidémie qui fit des ravages terribles en 580. Il perdit lui-même deux enfants. Dagobert et Clodobert, fils de Chilpéric, en moururent.

Les historiens sont muets sur la variole pendant deux siècles; et c'est vers 742, lorsque les Sarrasins envahirent l'Espagne et la Gaule nar-bonnaise, que le fl-au revint à feur suite; elle disparut encore, pour revenir avec les croisés, puis s'acclimata définitivement en Europe au quatorzième siècle. Les Europeens, à leur tour, la portèrent en Amérique. Voità donc une maladie qui a fuit son tour du monde.

Les épidémies de variole ayant été assez no m-breuses au dix-septième siècle, on chercha les moyens de la combattre; c'est alors qu'est née l'inocu'ation. Elle consistait à introduire sous l'epiderme une gouttelette de pus pris à une pustule variolique. On communiquait ainsi une variole bénigno, et dans des circonstances favorables. L'inoculation était pratiquée de temps immémorial en Chine et dans les Indes; de l'Angleterre elle parvint en france, où elle trouva des obstacles à se faire accepter. Le 27 août 1774, la cour était à Versailles, et

le roi Louis XV se plaignait de fièvre, de cour-bature. Quelques jours après, une variole conflu-ente se manifestait et se terminait le 10 mai par

La panique s'empara des grands personnages de la cour, et l'inoculation fut pratiquée sur les membres de la famille royale au château de

Vingt-quatre années après, une autre découverte devait renverser les inoculations. Chargé des inoculations dans les campagnes de Berkeley. Jenner avait remarque que, chez un certain nombre de personnes, elles échouaient complètement, et apprit, par l'opinion publique, qu'une tradition populaire considérait comme préservées de la variole toutes les personnes qui, en trayant les vaches affectées du cowpox, avaient contracté les pustules de cette maladie. Ce fut pour lui un trait de lumière : il en conclut que ces pustules étaient un véritable préservatif de la variole. En deux années, la découverte de Jenner se repandit partout, et en 1800 la vaccination était pour la remière fois pratiquée en France. Bientat elle

fut generale.

Jenner avait annoucé, et on crut avec lui et après lui, que la vaccination aurait une immunité absolue. Il faut revenir de cette opinion, et ad-mettre que la vaccination ne preserve d'un manière certaine et générale que pendant un

temps qu'on peut fixer à environ quinze années.

Maintenant est-il établi que le virus (vaccin) degenère? ce qui serait conforme aux lois ordinaires de la nature; si le virus dégénère, il faut le régénèrer, il faut l'aller reprendre à sa source aussi souvent que possible, il faut demander à la vache son cowpox spontane, et non pas son cowpox factice inocule, et il ne faut pas fair-comme on a fait en 1870, où le vaccin humain faisait defaut, faire appel au vaccin cultivé de genisses qui ne sont pas luitières ou de jeunes taureaux.

Quand on rencontre une vache ayant un cowpox spontane, qu'on en profite, qu'on pra-tique la vaccination de bras à bras, avec le vaccin d'enfant pris du sixième ou septième jour; Qu'on ne vaccine pas les enfants avant le quatrième ou cinquième mois; on agra ainsi dans les conditions les plus avantageuses. S des accidents se sont produits, c'est parce qu'on s'est cloigné de ces règles, qu'on a fut de mau-vais choix, qu'on a mal opère, par exemple, en demandant à la pustule son sang et non son virus

La vaccine, comme toutes les bonnes choses, a eu ses detracteurs. On est venu l'accuser d déplacer la mortalité en favorisant d'autres maladies, la scarlatine, la rougeole, arguments specieux qui ne reposent sur aucune donnee certaine. La vaccine ne ferait-elle que reculer ou deplacer la mortalité, que prévenir les cica-trices le la variole, les ophtalmies, que fairvivre jusqu'à l'âge adulte ceux que la variole enlèverait dès l'enfance, elle aurait dejà rendu un assez grand service à l'humanité. Du reste, Du reste, en considerant l'état sanitaire général dans notre pays, on ne trouve aucune raison de s'alarmer et de croire à une augmentation d'épidémies de

Parents, vaccinez donc vos enfants avec soin et avec confiance. (Petiles lectures illustrées, 1875.)

Au moment où nous allous mettre notre journal sous presse, nous recevons un ouvrage qui porte un cachet historique d'un grand interêt pour nous Canadiens, puisqu'il nous parle de nos chers

Nous regretions de ne pouvoir, pour aujourd'hui, qu'en donner le titre et le prix, vù que le temps et l'espace nous font tous deux defaut :

Voyage de sieur de diereville en acadie

précéde d'une introduction et suivi de notes et d'extraits; par L. U. Fontaine, avocat et directeur de colonisation. Québec, imprimerie de A. Côté & Cie. Volume in-12 de 243 pages...\$0.60

Nos stucères remerciements à M. Fontaine pour son généroux envoi. Nous apprécierons ce livre dans un prochain numéro.